

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 16 mars 2016 à 18 heures 30 -
Mairie d'Illzach

Sur convocation du 10 mars 2016 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 16 mars 2016 à 18 heures 30, en mairie d'Illzach.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Robert **RISS**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Gilbert **FUCHS** à Monsieur André **HABY**
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Michel **RIES**
Monsieur Pierre **LOGEL** à Monsieur Daniel **SCHNEIDER**
Madame Béatrice **RIESTERER** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Patrick **RIETZ** à Monsieur Philippe **GRUN**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Jean-Luc **SCHILDKNECHT**, maire d'Illzach
- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace et journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 février 2016
2. Approbation du compte administratif 2015
3. Approbation du compte de gestion 2015
4. Affectation des résultats de l'exercice 2015
5. Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2016
6. Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2016
7. Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2016
8. Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2016 – signature de la convention d'objectifs
9. Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2016 – signature de la convention d'objectifs
10. Amicale du personnel – versement de la subvention d'équilibre 2016
11. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2016 – fixation du montant et de la périodicité de versement
12. Définition des règles de calcul des amortissements
13. Approbation du budget primitif 2016
14. Cession d'un véhicule – autorisation de signer
15. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique du complexe sportif – avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre - autorisation de signer
16. Dietwiller – construction d'une nouvelle structure périscolaire et d'une école maternelle – avenant de prolongation de délai – autorisation de signer
17. Habsheim – renforcement de la charpente du Rothüs et réfection de la couverture – avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer
18. Rixheim – déconstruction partielle du bâtiment des services techniques rue Zuber – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
19. Sausheim – aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés par extension de l'EHPAD du Quatelbach – avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer
20. Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation des concepteurs
21. Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – désignation des membres de la commission technique
22. Dietwiller – création d'un réseau d'éclairage public allée de la Hardt – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
23. Habsheim – réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) secteur situé entre les rues de l'Arbourg et d'Eschentzwiller - résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
24. Habsheim – aménagement des accotements rue de la Rampe – installation d'un feu vert « récompense » – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
25. Rixheim – réfection des couches de roulement des rues Colbert, Schuman et Gutenberg – validation de l'APD – autorisation de lancer la consultation d'entreprises
26. Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – avenant au marché de travaux
27. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse, les services du syndicat et remercie M. le maire Jean-Luc SCHILDKNECHT d'accueillir cette séance du comité syndical à Illzach.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 février 2016

Le procès-verbal du comité syndical du 3 février 2016 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'a été formulée au sujet de ce document. Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'approuver celui-ci.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 3 février 2016.

Point n° 2 : Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 (tableau joint en annexe n° 1) qui se détaille comme suit :

Opérations de l'exercice 2015

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 818 671,93 €	6 365 367,65 €	1 546 695,72 €
Investissement	9 622 375,37 €	5 949 433,70 €	- 3 672 941,67 €

Après **intégration des résultats de clôture de l'exercice 2014**, ceux-ci s'ordonnent comme suit :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	9 201 585,84 €	- €	1 546 695,72 €	10 748 281,56 €
Investissement	5 957 176,90 €	- €	- 3 672 941,67 €	2 284 235,23 €
Total	15 158 762,74 €	- €	- 2 126 245,95 €	13 032 516,79 €

Restes à réaliser - section d'investissement

Recettes

Chapitres	Article	Intitulé	Montant
10	10222	FCTVA	1 200 000,00 €
13	1321	Subventions d'équipement - Etat	118 000,00 €
	1322	Subventions d'équipement - régions	2 884,89 €
	13258	Subventions d'équipement - autres groupements	10 000,00 €
	1326	Subventions d'équipement - autres établissements	42 314,00 €
	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux - équipements non transférables	518 843,62 €
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement			1 892 042,51 €

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	340 533,02 €
	2033	Frais d'insertion	1 342,76 €
	2051	Concessions et droits similaires	16 753,00 €
	20421	Biens mobiliers, matériels et études	72 789,42 €
	20422	Bâtiments et installations	3 467,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000,00 €
	2182	Matériel de transport	7 363,39 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 432,57 €
	2184	Mobilier	6 812,98 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	6 961,57 €
23	2313	Constructions	5 000,00 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	4 713 288,93 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00 €
	2317	Immobilisations corporelles reçues (mises à disposition)	2 103 819,76 €
045	31045	Sausheim - transformation en crèche de l'ancien siège de la CCIN	382,16 €
Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement			7 352 946,56 €

Tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, **l'exécution du budget 2015** peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	(F)	4 818 671,93 €	6 365 367,65 €	1 546 695,72 €
	(I)	9 622 375,37 €	5 949 433,70 €	- 3 672 941,67 €
Reports de l'exercice N-1	(F)		9 201 585,84 €	9 201 585,84 €
	(I)		5 957 176,90 €	5 957 176,90 €
Restes à réaliser	(F)			
	(I)	7 352 946,56 €	1 892 042,51 €	- 5 460 904,05 €
Résultat cumulé	(F)	4 818 671,93 €	15 566 953,49 €	10 748 281,56 €
	(I)	16 975 321,93 €	13 798 653,11 €	- 3 176 668,82 €
	Total	21 793 993,86 €	29 365 606,60 €	7 571 612,74 €

Après avoir présenté le compte administratif 2015, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Daniel BUX, troisième vice-président.

- Monsieur Bernard NOTTER quitte la réunion -

Monsieur Daniel BUX soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Bernard NOTTER ne prend pas part au vote), approuve le compte administratif de l'exercice 2015.

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2015

- Monsieur Bernard NOTTER rejoint la réunion -

Les résultats du compte de gestion, établi par le comptable du Trésor au titre de l'exercice 2015, s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif 2015, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2014 :

Opérations de l'exercice 2015

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 818 671,93 €	6 365 367,65 €	1 546 695,72 €
Investissement	9 622 375,37 €	5 949 433,70 €	- 3 672 941,67 €

Résultat d'exécution 2015

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	9 201 585,84 €	- €	1 546 695,72 €	10 748 281,56 €
Investissement	5 957 176,90 €	- €	- 3 672 941,67 €	2 284 235,23 €
Total	15 158 762,74 €	- €	- 2 126 245,95 €	13 032 516,79 €

Restes à réaliser 2015

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	7 352 946,56 €	1 892 042,51 €	- 5 460 904,05 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le receveur n'appelle ni observation ni réserve ;
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2015.

Point n° 4 : Affectation des résultats de l'exercice 2015

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats.

Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 10 748 281,56 € l'excédent cumulé se dégageant en section de fonctionnement.

Tenant compte de l'excédent cumulé de la section d'investissement (2 284 235,23 €) et du solde des restes à réaliser (- 5 460 904,05 €) de cette même section, M. le président propose au comité syndical d'**affecter cet excédent de fonctionnement** de la façon suivante :

- **3 176 668,82 € en section d'investissement (compte de réserves 1068)** pour couvrir le besoin de financement constaté après intégration des restes à réaliser ;
- Le solde, soit **7 571 612,74 €**, au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2015, telle que ci-dessus détaillée.

Point n° 5 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2016

Le montant prévisionnel de la contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, appelée au titre de l'année 2016, s'élève à 108 773,00 €. Il se répartit par commune, selon le tableau suivant :

Collectivité	2015 (PM)	2016	Évolution
Baldersheim	9 176,24 €	9 618,21 €	+ 4,82 %
Battenheim	5 819,00 €	6 200,90 €	+ 6,56 %
Dietwiller	5 129,23 €	5 484,09 €	+ 6,92 %
Habsheim	16 179,07 €	16 860,51 €	+ 4,21 %
Rixheim	31 421,69 €	31 483,66 €	+ 0,20 %
Sausheim	38 505,62 €	39 125,63 €	+ 1,61 %
Total	106 230,85 €	108 773,00 €	+ 2,39 %

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655412.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le versement de 108 773,00 € au bénéfice du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, au titre de la participation 2016 ;*
- *Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.*

Point n° 6 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2016

Le montant prévisionnel de la participation appelée au titre de l'année 2016 s'élève à 459 564,00 €.

Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2015 (PM)	2016	Évolution
Baldersheim	36 020,00 €	36 380,00 €	+ 1,00 %
Battenheim	19 347,00 €	19 540,00 €	
Habsheim	72 001,00 €	72 721,00 €	
Rixheim	220 873,00 €	223 082,00 €	
Sausheim	106 773,00 €	107 841,00 €	
Total	455 014,00 €	459 564,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve le versement de 459 564,00 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2016 ;*
- *Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.*

Point n° 7 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2016

Le montant prévisionnel de la participation appelée au titre de l'année 2016 s'élève à 8 400,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2015 (PM)	2016	Evolution
Baldersheim	2 800,00 €	2 800,00 €	+ 0,00 %
Battenheim	2 800,00 €	2 800,00 €	
Sausheim	2 800,00 €	2 800,00 €	
Total	8 400,00 €	8 400,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655414.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 8 400,00 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2016 ;
- Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 8 : Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2016 – signature de la convention d'objectifs

Le syndicat de communes de l'Île napoléon détient, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

C'est à ce titre que le SCIN a renouvelé, en 2015, la convention d'objectifs signée avec l'association « La Passerelle » pour l'exercice des missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ». Celle-ci étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il convient de la renouveler.

Le renouvellement de ladite convention sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention de 177 062,00 €. Cette subvention ne comprend pas la contribution servant à rembourser les charges afférentes à l'occupation des locaux mis à sa disposition par la ville de Rixheim. En effet, cette dernière est versée à part, selon les dispositions d'une convention signée avec la ville de Rixheim en 2011.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657406 du budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2016 avec l'association « la Passerelle » au titre des missions relevant de la compétence du syndicat de communes de l'Île Napoléon ;
- Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 177 062,00 € pour l'année 2016 ;
- Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, l'autorise à procéder au mandatement de la subvention précitée.

Point n° 9 : Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2016 – signature de la convention d'objectifs

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'Île Napoléon apporte son soutien à l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim, à travers le versement d'une subvention d'équilibre annuelle.

Pour 2016, celle-ci s'élève à 75 000,00 €. Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657403 du budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2016 avec l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim ;*
- *Décide d'attribuer à ladite association une subvention d'équilibre de 75 000,00 € pour l'année 2016 ;*
- *Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, l'autorise à procéder au mandatement de la subvention précitée.*

Point n° 10 : Amicale du personnel – versement de la subvention d'équilibre 2016

Par courrier du 26 février 2016, le président de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'île Napoléon a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre pour l'année en cours.

L'inspection générale de l'administration souligne, dans un rapport rendu en 2008, l'importance de l'action sociale, aux côtés des rémunérations, de l'organisation du travail et de la formation, dans la recherche d'une amélioration de la vie des agents au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, par la mise en œuvre d'équipements et de prestations de nature à favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie personnelle ou familiale.

L'amicale du personnel du SCIN développe les activités de loisirs propres à ce type de structures, qui participent au rapprochement et à une meilleure connaissance des agents entre eux.

Elle contribue également à mettre en œuvre des prestations d'action sociale rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par les articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007. Elle octroie ainsi pour les agents des primes de mariage, de naissance, de départ en retraite, etc. Concernant plus particulièrement les enfants :

- Elle participe financièrement, par deux fois, aux inscriptions aux activités des centres de loisirs et/ou aux activités sportives, culturelles ;
- Elle organise la fête de Noël ;
- Elle remet à chacun un cadeau.

Pour cette année, les agents et leurs familles se verront en outre proposer, par l'amicale, diverses prestations et animations.

Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'accéder à la demande de subvention présentée, de prévoir les crédits nécessaires (17 000,00 €, tenant compte des deux

recrutements effectués en 2015) à l'article 657401 du budget primitif et de l'autoriser à mandater celle-ci.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'attribuer à l'amicale du personnel du SCIN une subvention annuelle d'équilibre de 17 000,00 € pour l'année 2016 ;
- Charge M. le président de procéder au mandatement de ladite subvention.

Point n° 11 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2016 – fixation du montant et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux, arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières verseront au SCIN pour l'année 2016 s'établissent comme suit :

Collectivité	Nature des contributions		
	Participation aux frais de fonctionnement	Subvention d'équipement	Contribution totale
Baldersheim	732 000,00 €	230 047,00 €	962 047,00 €
Battenheim	511 900,00 €	304 097,00 €	815 997,00 €
Dietwiller	480 400,00 €	197 199,00 €	677 599,00 €
Habsheim	981 200,00 €	161 527,00 €	1 142 727,00 €
Illzach	3 700,00 €	- €	3 700,00 €
Rixheim	2 021 100,00 €	500 000,00 €	2 521 100,00 €
Sausheim	1 724 800,00 €	1 228 651,00 €	2 953 451,00 €
Total	6 455 100,00 €	2 621 521,00 €	9 076 621,00 €

Les contributions seront appelées mensuellement.

L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes, membres du syndicat, au titre de l'exercice 2016, tels que détaillés ci-dessus ;
- Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.

Point n° 12 : Définition des règles de calcul des amortissements

Conformément aux dispositions de l'article premier du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris en application de l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements dont la population est supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, pour chaque bien ou chaque catégorie de bien, par l'assemblée délibérante sur proposition du président, à l'exception, pour ce qui ressort des compétences syndicales, des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

Pour les autres immobilisations, M. le président propose les durées d'amortissement figurant au tableau annexé. Les biens d'une valeur inférieure à 500,00 € seront amortis sur une année.

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les durées d'amortissement des biens du syndicat de communes de l'île Napoléon telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;
- Décide d'amortir sur une année les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500,00 €.

Point n° 13 : Approbation du budget primitif 2016

Débatues lors du comité syndical du 3 février 2016, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'île Napoléon pour l'année à venir.

Cette septième année conforte la politique initiée en 2010, de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service des communes, membres du syndicat, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse ;

- Et désormais pour l'entretien courant des itinéraires cyclables ainsi que l'instruction des autorisations relatives au droit du sol.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 2) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	2 420 323,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	<i>Actions jeunesse</i>	<i>1 755 485,00 €</i>
-	<i>Location et charges siège SCIN.....</i>	<i>187 000,00 €</i>
-	<i>Transport (natation scolaire).....</i>	<i>35 500,00 €</i>
-	<i>Entretien de la colline de jeux de Sausheim.....</i>	<i>37 125,00 €</i>
-	<i>Entretien de voirie, éclairage public, feux tricolores.....</i>	<i>207 000,00 €</i>
-	<i>Entretien des chemins ruraux.....</i>	<i>40 000,00 €</i>
-	<i>Entretien des pistes cyclables.....</i>	<i>15 000,00 €</i>
-	<i>Charges du groupe scolaire d'Ile Napoléon.....</i>	<i>154 050,00 €</i>
012	Charges de personnel.....	1 071 125,00 €
65	Autres charges de gestion courante	908 139,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
-	<i>Subvention La Passerelle.....</i>	<i>177 062,00 €</i>
-	<i>Subvention AGRPA Sausheim.....</i>	<i>75 000,00 €</i>
-	<i>Contributions aux organismes de regroupement</i>	<i>576 381,00 €</i>
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	561 500,00 €
022	Dépenses imprévues (réserve).....	266 117,00 €
023	Virement à la section d'investissement.....	8 559 093,00 €
042	Dotations aux amortissements.....	246 412,00 €

En recettes de fonctionnement :

002	Excédent de fonctionnement reporté	7 571 613,00 €
74	Dotations, subventions et participations.....	6 455 100,00 €
	<i>Dont :</i>	
-	<i>Dotations des communes.....</i>	<i>6 455 100,00 €</i>

La section de fonctionnement du budget primitif 2016 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 14 026 713,00 €.

Elle est en diminution par rapport à l'année 2015. Cette différence est due à la réduction du virement à la section d'investissement (autofinancement), qui passe de 10 001 314,00 € à 8 559 093,00 € ; elle est due également à une nouvelle diminution des

dépenses, notamment des charges à caractère général (- 1,50 %), les charges de personnel connaissant une légère hausse en raison des recrutements effectués en 2015.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 25 899 418,00 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	1 236 400,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 513 849,00 €
204	Subventions d'équipement versées	201 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	455 000,00 €
23	Immobilisations en cours	21 739 080,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Travaux de bâtiments	15 570 408,00 €
	- Travaux de voirie	9 128 400,00 €
	- Installations	270 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	382,00 €
020	Dépenses imprévues (réserve)	663 261,00 €

En recettes, cette section se répartit principalement entre :

001	Excédent d'investissement reporté	2 284 235,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	5 276 669,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	4 049 064,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 351 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 559 093,00 €
040	Dotations aux amortissements	246 412,00 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

- Vu** le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;
- Vu** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;
- Vu** l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Entendu** le rapport de M. le président ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif 2016 du syndicat de communes de l'île Napoléon, qui s'élève à 39 926 131,14 € et s'équilibre, en recettes et en dépenses à :

- 14 026 712,74 € pour la section de fonctionnement ;
- 25 899 418,40 € pour la section d'investissement.

Point n° 14 : Cession d'un véhicule – autorisation de signer

Dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules, le syndicat a procédé récemment, au remplacement de la Citroën C3 immatriculée AY-059-HA (mise en service en novembre 2006).

Cette dernière a été remplacée par une Citroën C3, utilisée par le bureau d'études bâtiment.

La transaction s'étant faite sous condition de reprise de l'ancien véhicule, par le concessionnaire, au prix de 900,00 euros, il y aurait lieu d'en autoriser la cession.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise M. le président à procéder, aux conditions ci-dessus détaillées, à la cession du véhicule de marque Citroën, modèle C3, immatriculé AY-059-HA ;
- Autorise M. le président à établir et à signer tous documents afférents à cette cession ;
- Charge M. le président de procéder aux opérations de régularisation comptable relatives à la sortie de l'actif du SCIN du véhicule susvisé.

Point n° 15 : Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique du complexe sportif – avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre - autorisation de signer

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Alain Steinmetz Architecte de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique du complexe sportif de Baldersheim.

En séance du 18 mars 2015, le comité syndical approuvait le nouveau montant des honoraires du marché susvisé sur la base de l'APD, soit 62 394,64 € HT.

Afin de répondre aux modalités du dispositif de soutien à la rénovation globale basse consommation des bâtiments de la région ACAL, qui permettra éventuellement d'obtenir une subvention, une étude thermique doit être réalisée pour vérifier les niveaux de consommation à respecter.

Le montant de cette étude est de 3 600,00 € HT. Elle serait conduite par le bureau d'études IMAEE de Mulhouse, qui viendrait ainsi compléter l'équipe de maîtrise d'œuvre en qualité de co-traitant, dont les honoraires seraient portés à 65 994,64 € HT.

Dans sa séance du 9 février 2016, la commission MAPA a émis un avis favorable par rapport à cette proposition. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve la réalisation d'une étude thermique, par le cabinet IMAEE de Mulhouse, pour un montant de 3 600,00 € HT, dans le cadre de l'opération de mise aux normes du club-house de football et isolation thermique du complexe sportif de Baldersheim ;***
- ***Approuve en conséquence, la modification du groupement de maîtrise d'œuvre par l'ajout d'un nouveau co-traitant, en l'occurrence le bureau d'études précité ;***
- ***Approuve le nouveau montant global des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre y afférent, soit 65 994,64 € HT ;***
- ***Autorise M. le président à signer l'avenant correspondant avec le cabinet Alain Steinmetz Architecte de Mulhouse.***

Point n° 16 : Dietwiller – construction d'une nouvelle structure périscolaire et d'une école maternelle – avenant de prolongation de délai – autorisation de signer

En séance des 21 mai et 16 juillet 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Les travaux d'aménagements extérieurs de la nouvelle école maternelle, actuellement en phase de finition, doivent être différés et ne pourront être réalisés qu'après démolition de l'ancienne école, en raison de l'interaction inhérente des deux bâtiments et notamment la superposition partielle de leur emprise respective.

Dès lors, les travaux du nouveau parvis ne pourront être réalisés qu'après emménagement dans la nouvelle école, prévu pendant les congés scolaires de Pâques, ainsi que l'achèvement des opérations de désamiantage et de déconstruction de l'ancienne école maternelle.

Une prolongation du délai global d'exécution de 23 semaines est donc justifiée. Celle-ci n'a aucune d'incidence financière sur l'opération.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la prolongation de 23 semaines du délai global d'exécution du chantier de construction d'une nouvelle école maternelle et d'un périscolaire à Dietwiller, pour les raisons évoquées ci-avant ;
- Autorise M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Point n° 17 : Habsheim – renforcement de la charpente du Rothüs et réfection de la couverture – avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer

En séance du 22 juillet 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de consolidation de la charpente et réfection de la couverture du Rothüs à Habsheim.

Par délibération du 16 décembre 2015, le comité syndical approuvait, pour un montant de 4 350,00 € HT, un certain nombre d'avenants et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents. Depuis, de nouvelles adaptations techniques et/ou pratiques ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise Kapp échafaudage de Strasbourg, attributaire du lot 1 « échafaudage ». L'avenant s'élève à + **1 204,50 € HT** (plus-value pour mise à disposition de l'échafaudage 2 semaines supplémentaires) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,45 % et fixant le nouveau montant du marché à 23 289,95 € HT ;
- L'entreprise Zwickert de Colmar, attributaire du lot 2 « maçonnerie ». L'avenant s'élève à + **5 200,00 € HT** (plus-value pour reprise des arases des redents sur le pignon Ouest et fourniture et pose de briques entre chevrons pour réalisation de cache-moineaux) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 16,40 % et fixant le nouveau montant du marché à 36 905,24 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines.

Ces avenants, d'un montant total de + **6 404,50 € HT**, correspondent à une **augmentation de l'ensemble des travaux de 2,65 %** et fixent le nouveau montant global de ces derniers à **247 832,29 € HT**.

Si l'on tient compte des avenants approuvés le 16 décembre 2015, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 4,53 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 1^{er} mars 2016, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 6 404,50 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 2,65 % et fixant le nouveau montant global du marché à 247 832,29 € HT ;
- Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.

Point n° 18 : Rixheim – déconstruction partielle du bâtiment des services techniques rue Zuber – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 21 mai 2014, le comité syndical approuvait le principe du projet de construction d'un bâtiment pour les archives municipales et les collections du musée du papier peint à Rixheim. Dans le cadre de cette opération, il convient au préalable de désamianter et déconstruire partiellement le bâtiment des services techniques se situant dans l'emprise du projet.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la publication le 27 janvier 2016, fixant la date limite de remise des offres au 19 février 2016 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 1^{er} mars 2016, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique : démolition

Entreprise Ferrari Démolition de Wittelsheim pour un montant de 28 690,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Point n° 19 : Sausheim – aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés par extension de l'EHPAD du Quatelbach – avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 18 mars et 15 avril 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) à Sausheim. En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci sont destinées à satisfaire différentes contraintes d'ordres technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Leader Plâtrerie de Richwiller, attributaire du lot 4 « plâtrerie isolation ». L'avenant s'élève à + **348,12 € HT** (plus-value pour fourniture et pose d'une cloison dans l'espace « détente » en lieu et place d'une cloison amovible prévue au lot 10) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,48 % et fixant le nouveau montant du marché à 10 351,56 € HT ;
- L'entreprise CET de Burnhaupt-le-Haut, attributaire du lot 7 « électricité – courants faibles ». L'avenant s'élève à + **1 270,00 € HT** (plus-value pour fourniture et pose de prises de courant et d'antenne dans le placard TV) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,92 % et fixant le nouveau montant du marché à 33 646,25 € HT ;
- L'entreprise Kleinhenny Pierre d'Illzach, attributaire du lot 10 « menuiserie bois ». L'avenant s'élève à - **8 538,00 € HT** (moins-value pour suppression de la cloison amovible, d'un placard dans l'espace « détente » et d'un portillon dans la cuisine, et plus-value pour pose d'une porte et d'un châssis vitré dans l'espace « détente », de portes battantes sur tous les placards et d'une porte escamotable au droit de la TV) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 27,51 % et fixant le nouveau montant du marché à 22 499,46 € HT ;
- L'entreprise Peinturest Ehret de Brunstatt, attributaire du lot 12 « peinture intérieure et extérieure ». L'avenant s'élève à + **1 270,00 € HT** (plus-value pour peinture sur plafond dans la grande salle) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 16,25 % et fixant le nouveau montant du marché à 9 084,55 € HT ;
- L'entreprise Brey de Réguisheim, attributaire du lot 14 « mobilier de cuisine ». L'avenant s'élève à + **2 301,00 € HT** (plus-value pour électroménager de gamme supérieure et meubles à tiroirs) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 32,36 % et fixant le nouveau montant du marché à 9 412,00 € HT ;
- L'entreprise Thierry Muller de Geipolsheim (67), attributaire du lot 15 « VRD – aménagements extérieurs ». L'avenant s'élève à + **2 138,71 € HT** (plus-value pour remplacement des dalles gravillonnées initialement prévues sur la terrasse par des dalles grenillées type « Velouro », et fourniture et pose d'un regard supplémentaire « changement de direction » sur le réseau d'assainissement) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 8,02 % et fixant le nouveau montant du marché à 28 792,14 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de - **1 210,17 € HT**, correspondent à une **diminution de l'ensemble des travaux de 0,28 %** et fixent le nouveau montant global de ces derniers à **423 614,90 € HT**.

Dans sa séance du 1^{er} mars 2016, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de - 1 210,17 € HT correspondant à une diminution de l'ensemble des travaux de 0,28 % et fixant le nouveau montant global de ces derniers à 423 614,90 € HT ;***

- ***Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.***

Point n° 20 : Sausheim – construction d’un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l’Ile Napoléon – validation de l’étude de faisabilité – lancement de la consultation des concepteurs

Par délibération du 3 février 2016, le comité syndical approuvait le principe du projet de construction d’un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l’Ile Napoléon et autorisait l’engagement, en interne, des études de faisabilité, préprogramme et de programmation technique détaillée y afférentes. Ces documents serviront de fondement au concepteur, lauréat de la mise en concurrence préalable.

Au regard des études de faisabilité/préprogramme précitées, le montant prévisionnel de l’opération a été évalué à 2 120 000,00 € HT (dont 1 650 000,00 € HT de travaux), hors voirie et aménagements extérieurs.

Eu égard au montant prévisionnel des honoraires, qui se situe au-delà du seuil de 209 000,00 € HT, il convient à présent d’engager une procédure de concours restreint de maîtrise d’œuvre, selon les formes prescrites aux articles 38, 70 et 74 du code des marchés publics.

Pour sélectionner les trois candidats admis en phase finale, les critères suivants seront utilisés :

1. Capacités et garanties professionnelles
2. Références et prestations de même nature ou de complexité identique
3. Compétences dans les domaines suivants : architecture, technique, économie de la construction et direction de chantier

Les candidats admis à concourir, qui remettront un projet conforme au programme et au règlement de concours, se verront attribuer chacun une indemnité de 6 000,00 € HT. Pour l’attributaire du marché, la prime sera considérée comme une avance.

Le ou les lauréat(s) sera(ont) désigné(s) par l’exécutif après avis d’un jury de concours constitué à cet effet. Une négociation interviendra avec le ou les lauréat(s). Il conviendra ensuite à l’assemblée délibérante d’attribuer et d’autoriser la signature du marché de maîtrise d’œuvre.

Les articles 22 et 24 du code des marchés publics définissent la constitution des commissions spécifiques à ce type de procédure, dont le jury de concours. Celui-ci est de facto présidé par le président du syndicat, ou son représentant. Il pourrait par ailleurs être composé comme suit :

- Cinq membres élus au sein du comité syndical ainsi que, dans le même ordre, leurs suppléants ;
- Deux personnalités désignées par le président en raison de leur compétence en la matière ;
- Quatre maîtres d’œuvre et/ou bureaux d’études compétents dans la matière de l’objet de la consultation.

S’agissant des maîtres d’œuvre et/ou bureaux d’études membres du jury de concours, il est d’usage de leur verser des émoluments. Il est proposé de fixer le montant horaire de ceux-ci à 95,00 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide les conclusions de l'étude de faisabilité/préprogramme pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Ile Napoléon ;
- Approuve l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, fixée à 2 120 000,00 € HT ;
- Autorise M. le président à engager un concours restreint de maîtrise d'œuvre dans les formes ci-avant exposées ;
- Décide de verser aux deux candidats finalistes non retenus une indemnité forfaitaire de 6 000,00 € HT ;
- Décide de fixer la composition du jury de concours telle que détaillée ci-dessous ;
- Décide de fixer à 95,00 € HT de l'heure les émoluments à verser aux maîtres d'œuvre et/ou bureau d'études membres du jury.

Jury de concours, membres titulaires :

1. M. Daniel **BUX**
2. M. Maurice **GUTH**
3. M. Gilbert **FUCHS**
4. M. Pierre **FISCHESSER**
5. M. Richard **PISZEWSKI**

Jury de concours, membres suppléants :

1. M. Jean-Pierre **BARI**
2. M. Bernard **RAPP**
3. M. Michel **RIES**
4. M. Robert **RISS**
5. M. Pierre **LOGEL**

Point n° 21 : Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Ile Napoléon – désignation des membres de la commission technique

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Ile Napoléon et parallèlement à la mise en place d'un jury de concours pour la sélection du maître d'œuvre de l'opération, il y aurait lieu de constituer une commission technique, indispensable au regard de la nature et de la complexité du projet.

Bien que ne répondant à aucune obligation légale, le rôle de cette commission consiste à préparer les travaux du jury en effectuant une analyse objective et strictement factuelle des dossiers et des prestations remis par les candidats.

Celle-ci pourrait être composée de :

- Mme Stéphanie KREBER, directeur général adjoint du SCIN ;
- M. Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques du SCIN ;
- M. Bernard GLANZ, responsable du bureau d'études bâtiment du SCIN.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création et la composition, telle que ci-dessus détaillée, de la commission technique chargée de préparer les travaux du jury de concours pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon.

Point n° 22 : Dietwiller – création d'un réseau d'éclairage public allée de la Hardt – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Dans sa séance du 3 février 2016, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprise pour la création d'un réseau d'éclairage public allée de la Hardt à Dietwiller.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 1^{er} mars dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique : éclairage public

Entreprise RLA Cegelec de Wittelsheim pour un montant de 34 260,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.*

Point n° 23 : Habsheim – réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) secteur situé entre les rues de l'Arbourg et d'Eschentwiller - résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Dans sa séance du 25 novembre 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) à Habsheim, sur le secteur situé entre la rue de l'Arbourg et la rue d'Eschentwiller.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 9 février et 1^{er} mars dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot 1 : voirie et réseaux divers

Entreprise Colas Est de Pfastatt pour un montant de 557 165,25 € HT

Lot 2 : éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 94 910,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.*

Point n° 24 : Habsheim – aménagement des accotements rue de la Rampe – installation d'un feu vert « récompense » – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Dans sa séance du 16 septembre 2015, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement des accotements et l'installation d'un feu vert « récompense » rue de la Rampe à Habsheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 9 février et 1^{er} mars dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot 1 : voirie et réseaux divers

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 53 845,00 € HT

Lot 2 : éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 21 077,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.*

Point n° 25 : Rixheim – réfection des couches de roulement des rues Colbert, Schuman et Gutenberg – validation de l'APD – autorisation de lancer la consultation d'entreprises

La ville de Rixheim souhaite, dans le cadre de son programme de travaux 2016, procéder à la réfection des couches de roulement des rues Colbert (250 mètres), Robert Schuman (350 mètres) et Gutenberg (260 mètres).

Les travaux comprennent :

- Le décroulage ou rabotage des enrobés chaussées ;
- La dépose/repose ponctuelle de bordures et fil d'eau ;
- Le remplacement et la mise à niveau des fontes de voirie ;
- Le reprofilage et le renouvellement des enrobés sur la chaussée ;
- La réfection de la signalisation horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 250 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2016. Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 250 000,00 € HT en phase APD, des travaux de réfection des couches de roulement des rues Colbert, Schuman et Gutenberg à Rixheim ;*
- *Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.*

Point n° 26 : Rixheim – réaménagement de la rue de Mulhouse (RD 66) – avenant au marché de travaux

Dans sa séance du 17 juin 2015, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 795 541,60 € HT avec l'entreprise Eurovia de Colmar, pour le lot 1 : voirie

et réseaux divers, des travaux de réaménagement de la rue de Mulhouse à Rixheim sur le secteur situé entre l'entrée d'agglomération côté Riedisheim et le carrefour avec la rue Saint-Jean.

Au cours des travaux, des modifications ont été apportées au projet initial nécessaire pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent pour l'essentiel en :

- La substitution d'une grave bitume de classe III par une grave bitume de classe IV dans les enrobés chaussées, conférant ainsi à l'ensemble une meilleure résistance mécanique (proposition validée par les services du conseil départemental) ;
- La mise en place de matériaux minéraux dans les espaces verts, en remplacement de la terre végétale prévue initialement.

Ces prestations ne figurant pas au marché initial, elles doivent faire l'objet de prix nouveaux à intégrer dans le cadre d'un bordereau de prix supplémentaires n° 1.

Cette intégration n'a pas d'incidence sur le délai et le montant contractuel du marché.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le bordereau de prix supplémentaires relatif au marché considéré ;
- Autorise M. le président à signer ce document.

Point n° 27 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **27 avril 2016** à **18 heures 30**, en mairie de **Rixheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

Illzach, le 16 mars 2016.

Compte administratif 2015

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 183 870,54 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	1 025 935,58 €	70 Produits de services	34 216,15 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	884 153,87 €	74 Dotations et participations	6 304 142,05 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 093 959,99 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 338 358,20 €</i>
66 Charges financières	505 688,16 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	27 009,45 €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	- €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>4 599 648,15 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 365 367,65 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	- €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 023,78 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>219 023,78 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
Total général	4 818 671,93 €	Total général	6 365 367,65 €

Excédent de l'exercice (F)

1 546 695,72 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	290 471,67 €	13 Subventions d'investissement	5 000 667,87 €
204 Subventions d'équipements versées	18 730,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	653 853,34 €
21 Immobilisations corporelles	51 157,10 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	7 884 399,02 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	5 618,93 €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>8 244 757,79 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>5 660 140,14 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	- €
13 Subventions d'investissement	120 000,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 187 347,80 €	45 Opérations pour compte de tiers	70 269,78 €
45 Opérations pour compte de tiers	70 269,78 €	27 Autres immobilisations financières	- €
020 Dépenses imprévues	- €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>9 622 375,37 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>5 730 409,92 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	- €
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	219 023,78 €
		041 Opérations patrimoniales	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>219 023,78 €</i>
Total général	9 622 375,37 €	Total général	5 949 433,70 €

Déficit de l'exercice (I)

3 672 941,67 €

Imputation	Catégorie d'immobilisation	Durée (en année)
Immobilisations incorporelles		
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
2031	Frais d'études (<i>pour mémoire</i>)	5
2033	Frais d'insertion	1
20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	15
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations	15
2051	Concessions et droits similaires	2
Immobilisations corporelles		
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	10
21578	Matériel et outillage de voirie - autre matériel et outillage de voirie	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10
21712	Terrains de voirie (biens mis à disposition)	20
21728	Autres agencements et aménagements de terrains (biens mis à disposition)	20
21738	Autres constructions (biens mis à disposition)	30
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques (biens mis à disposition)	20
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Budget primitif 2016

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 420 323,00 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	1 071 125,00 €	70 Produits de services	- €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	902 143,00 €	74 Dotations et participations	6 455 100,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 393 591,00 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 455 100,00 €</i>
66 Charges financières	561 500,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	- €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	266 116,90 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 221 207,90 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 455 100,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	8 559 093,30 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	246 411,54 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>8 805 504,84 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	7 571 612,74 €
Total général	14 026 712,74 €	Total général	14 026 712,74 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	1 513 849,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	4 049 063,51 €
204 Subventions d'équipements versées	201 500,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	5 351 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	455 000,00 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	21 739 080,00 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>23 909 429,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>9 400 063,51 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	5 276 668,82 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 236 400,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	382,16 €	45 Opérations pour compte de tiers	43 000,00 €
020 Dépenses imprévues	663 261,24 €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>25 809 472,40 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>14 719 732,33 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	8 559 093,30 €
041 Opérations patrimoniales	89 946,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	246 411,54 €
		041 Opérations patrimoniales	89 946,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>89 946,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>8 895 450,84 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté	- €	001 Excédent d'investissement reporté	2 284 235,23 €
Total général	25 899 418,40 €	Total général	25 899 418,40 €